COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 21 mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Claudine COUVRAT
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Monsieur Dimitri DUREL
Monsieur Daniel GALLIE
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Madame Anne HEURTAUX
Madame Stéphanie LOURETTE
Madame Nadège URBANSKI
Monsieur Jean-Pierre COLLAS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Ludovic FRIARD -– Pouvoir à Anne HEURTAUX
Madame Marie-Noëlle LE MEILLEUR - Pouvoir à Anne HEURTAUX
Monsieur Jean-Pascal RUIZ

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres votants : 13

A été désignée secrétaire de séance, Madame Claudine COUVRAT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 9 février 2023 est adopté à l'unanimité.

DB2023.008 - Affectation des résultats de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal

► Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte Administratif de l'exercice 2022 de la Commune de Normanville,

► Les élus décident d'affecter le résultat de la façon suivante :

Fonctionnement	Commune de Normanville
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	441 965,89
Résultat de l'exercice fonctionnement 2022	154 645,31
Résultat de l'exercice fonctionnement cumulé 2022	**596 611,20**
Investissement	
Excédent d'Investissement antérieur reporté (001)	+ 128 434,71
Résultat de l'exercice Investissement 2022	60 858,04
Résultat de l'exercice Investissement cumulé 2022	**189 292,75**
Résultat de l'exercice cumulé 2022	**785 903,95**

Reste à réaliser dépenses investissement 2022 : 146 200
Reste à réaliser recettes investissement 2022 : 25 639

Affectation au 1068 : 0
Report à nouveau en section de fonctionnement 2023 : 596 611,20

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.009 - Reste à réaliser dépenses & recettes 2022

Le Conseil Municipal approuve :

ARTICLE	LIBELLE	CREDIT OUVERT 2022	REALISE 2022	RESTE A REALISER DEPENSES 2023	RESTE A REALISER RECETTES 2023
	SIEGE -14				
204182-14	DP et EP Route de la vallée TR4	64 167,00 €	0 €	41 417,00 €	
204182-14	Luminaire route de Louviers	220,00 €	0 €	220,00 €	
204182-14	EP Allée du Château	6 667,00 €	0 €	6 667,00 €	
	Rue du Stade -24				
2158-24	Chemin piétons rue du Stade	50 343,00 €	0 €	29 561,00 €	
13258-24					12 317,00 €
	Route de la Vallée – 25				
	Bande blanche				
458111-25	Opérations sous mandat dépenses	539,00 €	0 €	539,00 €	
204182-25	Groupement Collectivité CD27	539,00 €	0 €	539,00 €	
458211-25	Opérations sous mandat recettes	539,00 €	0 €		539,00 €
	Football – 27				
2181-27	2 Bancs	600 €	0 €	600,00 €	
	Route de Louviers – 30				
	Potelets route de louviers (2)				
458110-30	Opérations sous mandat dépenses	399,00 €	0 €	399,00 €	
204182-30	Groupement Collectivité CD27	399,00 €	0 €	399,00 €	
458210-30	Opérations sous mandat recettes	399,00 €	0 €		399,00 €
	Passage piétons Caër – Devant				
458116-30	Bar	6 369,00 €	0 €	6 369,00 €	
204182-30	Opérations sous mandat dépenses	6 369,00 €	0 €	6 369,00 €	
458216-30	Groupement Collectivité CD27	6 369,00 €	0 €		6 369,00 €
	Opérations sous mandat recettes				
458118-30	Passage piétons Caër – Rond-		0 €	6 015,00 €	
204182-30	point	6 015,00 €	0 €	6 015,00 €	
458218-30	Opérations sous mandat dépenses	6 015,00 €	0 €		6 015,00 €
	Groupement Collectivité CD27	6 015,00 €			
	Opérations sous mandat recettes				
2188	**Les Hautes Portes**				
	Autres Immobilisations Corporelles	148,00 €	0 €	148,00 €	
	Centre de Loisirs - 51				

2188-51	Autres Immobilisations Corporelles	2 000,00 €	0 €	2 000,00 €	
2158-101	**Espaces verts Matériel - 101** Autres Installations matériel et outillage technique	1 000,00 €	0 €	1 000,00 €	
212-105	**Berges Saint-Gaud – 105** Aménagement Bancs Berges	1 100,00 €	0 €	1 100,00 €	
2188-110	**Groupe scolaire – 110** Baie Blocs de secours	1 697,00 €	0 €	1 697,00 €	
2131-112	**Accessibilité handicapés - 112** Travaux accessibilités	35 146,00 €	0 €	35 146,00 €	
			TOTAL RAR	**146 200,00 €**	**25 639,00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

► Investissement 2023

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les investissements pour 2023 :

Investissement 2023	Montant TTC	Nature des travaux
SIEGE	14 958	
		Eclairage Public (EP) isolé - Allée du Château TR2
		Enfouissement des réseaux, rue de l'Abreuvoir
MAIRIE	99 597	
		Isolation et peinture de la Mairie
		EAD Assisance administrative Isolation et peinture de la Mairie
		VMC Mairie
		Onduleur
SALLE DES FETES	3 592	
		10 Tables avec chariot
		40 Chaises noires
CIMETIERE	16 500	
		Columbarium
Rue du Stade	40 517	
		Création d'un chemin piétonnier
		EAD Assisance administrative pour la création du chemin piétonnier
ROUTE VALLEE	3 000	
		Bande de terrain à acquérir suite à la création du Chemin de liaison entre la route de la vallée et la rue du Stade
ARBORETUM	10 000	
		Plantation
ESCALE	72 985	
		Pompe à chaleur de l'ESCALE
		EAD Assisance administrative pompe à chaleur
		Régulateur Chauffage ESCALE
		Onduleurs
Bibliothèque	1 000	
		Divers
Primaire	69 408	
		Tables et chaises
		Menuiseries
		Isolation
		Blocs éclairage LED de l'école primaire
Maternelle - GS	7 314	
		Blocs éclairage LED de l'école Maternelle
		VMC
Espaces Verts Matériel	4 790	
		Divers
		Tronconneuse
		Debroussailleuse
		Tondeuse
		Divers
Atelier Communal	531	
		Blocs éclairage LED Atelier
BERGES ST GAUD	1 618	
		Bancs
		Panneau Berges Respect des berges de l'Iton
		Panneaux entrées Berges Rue Robichon/Rue de l'Iton
Groupe Scolaire	5 412	
		Décoration de Noël
		Défibrilateur
CAER	2 711	
		Barrière entrée RN154 (Voie rapide)
CHEMIN HOULETTES	14 820	
		Projet Urbain Partenarial pour l'aménagement du chemin vu la création d'une charcuterie à la ferme
DECI - POTEAUX INCENDIE	119 165	
		DECI - Défense extérieure contre l'incendie Tranche2
		EAD Assisance administrative Défense Incendie
COTE DU BOULAY	472	
		Vitrine pour affichage- RD10 Côte du Boulay
Total des investissement 2023	488 390	

► Budget Primitif 2023

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2023 détaillé ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
REPORT 2022 R002	Résultat de Clôture (Résultat)-1068		596 612,00
DEPENSES IMPREVUES 022	Supprimé sur 2023 - M57	0,00	
011	CHARGES CARACTERES GENERAL	526 329,00	
012	CHARGES PERSONNEL	418 850,00	
014	ATTENUATION DE CHARGES	1 500,00	
65	CONTRIBUTIONS	122 134,00	
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	
68	DOTATION AMORTISSEMENTS	24 905,00	
70	PRODUITS DES SERVICES		55 172,00
73	IMPOTS ET TAXES		704 441,00
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS		96 938,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION		0,00
013	ATTENUATION DE CHARGES		0,00
76	PRODUITS FINANCIERS		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
	Totaux	*1 095 218,00*	*1 453 163,00*
	Solde Fonctionnement		*357 945,00*
INVESTISSEMENT			
REPORT 2022 R001	Résultat de Cloture Positif		189 293,00
RAR	Reste à réaliser Dépenses et Recettes	146 200,00	25 639,00
1068	AFFECTATION 1068		0,00
10222	FCTVA		18 708,00
Subventions accordées			
13258			18 100,00
2802	Amortissements		228,00
28031	Amortissements		0,00
28051	Amortissements		0,00
28041582	Amortissements		0,00
2804132	Amortissements		0,00
2804182	Amortissements		24 677,00
28183	Amortissements		0,00
168758	EMPRUNTS		
20/21	Investissements 2023	488 390,00	
Dont 4581	OPERATION SOUS MANDAT VOIRIE CD /EPN Dépense d'investissent	2 711,00	
Dont 4582	OPERATION SOUS MANDAT VOIRIE CD /EPN - Recette d'investissement		2 711,00
DEPENSES IMPREVUES 020	Supprimé sur 2023 - M57	*0,00*	
	SOLDE POUR INVESTISSEMENT NET	637 301,00	*279 356,00*
	Solde Investissement 021/023		*-357 945,00*
	TOTAL DEPENSES/RECETTES	1 732 519,00	*1 732 519,00*
	Solde cumulé	- €	- €
	Total du budget 2023	2 090 464,00	2 090 464,00

DELIBERATIONS

DB2023.008 - Affectation des résultats de l'exercice 2022 (Cf. : CA 2022)
Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.009 - Reste à réaliser dépenses & recettes 2022 (Cf. CA 2022)
Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.010 - Contributions aux organismes de regroupement 2023

Le Conseil Municipal approuve :

SDIS - 6553	32 367,00 €
Secours Populaire	565,00 €
SIVU CAP NORD EST	13 962,00 €
TOTAUX	**46 896,00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.011 - Vote des Taux 2023 : Taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire :

- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti,
- La taxe d'habitation.

Conformément à la loi de finances 2018 sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département soit 20,24 % pour l'Eure.
Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances communales.
Le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure figé depuis 2019.

En 2022, les taux étaient de :

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires		**7,99 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties		
dont part communale	15,17 %	**35,41 %**
dont part départementale	20.24 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties		**52,63 %**

Je vous propose de délibérer dans les termes suivants :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi des finances 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal :

- FIXE le taux sur le Foncier bâti à 35,41 % et sur le non bâti à 52,63 %, et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 7,99 % pour l'année 2023, ainsi qu'il suit :

TAUX VOTE DEFINITIVEMENT

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	**7,99 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	**35,41 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	**52,63 %**

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.012 - Subvention aux associations 2023

Le Conseil Municipal approuve les subventions aux associations et centres d'apprentissage, selon les éléments du tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	**Subventions accordées 2023**
ENTENTE SPORTIVE DE NORMANVILLE	7 000 €
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES	4 950 €
KARATE CLUB DE NORMANVILLE	200 €
SOCIETE DE PECHE DE NORMANVILLE	750 €
CAISSE DES ECOLES	3 000 €
BIEN ETRE ET AMITIE	300 €
BIEN ETRE ET AMITIE – Participation aux ateliers	1 500 €
TOTAL	
CENTRES D'APPRENTISSAGE	
CFAIE Val de Reuil 2 apprentis (35€/apprenti)	70 €
CFA EVREUX 1 apprenti	35 €
MFR MORTAGNE-AU-PERCHE	35 €
S.P.A EVREUX	100 €
TOTAL	**17 940 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.013 – Répartition des charges de fonctionnement entre les Communes de Normanville et Saint Germain des Angles pour le cimetière, le monument aux morts et l'Eglise de Normanville – 2022

Sachant que la Cimetière, le monument aux morts et l'église sont situés sur le territoire de Normanville, les charges de fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre 2022 sont réparties de la façon suivante :

DEPENSES 2022	FONCTIONNEMENT
CIMETIERE	272
MONUMENT AUX MORTS	215
EGLISE	1 796
AGENTS COMMUNAUX	2 655,90
TOTAL	**4 938,90**

PARTICIPATION 2023

REPARTITION ***4 938,90***

FORMULE REPARTITION

	Normanville	St Germain	total
50% population	2 156,16	313,29	2 469,45
25% potentiel fiscal	1 116,02	118,70	1 234,73
25% DGF	308,20	926,53	1 234,73
TOTAL	3 580,38	1 358,52	**4 938,90**

MONTANTS 2022	NORMANVILLE	ST GERMAIN	TOTAL
Population	1170	170	1340
Potentiel fiscal (chiffres 2022)	1 302 664,00	138 556,00	1 441 220,00
DGF (chiffres 2022)	6 682,00	20 088,00	26 770,00

Participation 2023	
Normanville :	*3 580,38 €*
Saint Germain des Angles :	*1 358,52 €*

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.014 – Répartition coût du Groupe Scolaire 2022

Selon convention du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022 (valable 5 ans DB2017.036 du 22 juin 2017)

Extrait :

Article 2 : Clé de répartition

Fonctionnement et investissement

La clé de répartition des coûts pour les communes de Normanville & Saint-Germain des Angles est la suivante :

▶65 % sur la base des enfants inscrits au titre de l'année scolaire précédente pour chacune des communes
▶35 % sur la base de la population INSEE de chacune des communes. (Dernier chiffre connu)

Article 3 : Investissement

Pour les coûts d'investissement ou gros entretien, il est convenu d'un budget annuel moyen de 10 000 €uros, après prise en compte des éventuelles subventions et des remboursements de FCTVA.

Ce montant de 10 000 €uros est calculé sur la durée de la convention (5 ans).
A cas où la commune de Normanville déciderait d'un investissement dont le coût annuel moyen serait supérieur à 10 000 €, la commune de Normanville supportera cet excédent de coût.

Article 4 : Conditions de Gestion & Conditions financières

La Commune de Normanville présentera un récapitulatif des coûts de fonctionnement et d'investissement de l'année, pour chaque commune et calculera en début de l'année suivante, et calculera la répartition selon la clé définie à l'article 2 de la convention.

La Commune de Normanville vérifiera les subventions à recevoir (EPN – Evreux Portes de Normandie, Conseil Départemental de l'Eure….).

La Commune de Normanville émettra des titres de recettes à la Commune de Saint-Germain des Angles selon le calendrier suivant :

- ► Acompte de 50 % versé en année N sur la base des coûts de l'année N-1 pour le 30 avril de l'année N,
- ► 2ème acompte de 50 % versé en année N pour le 31 octobre de l'année N,
- ► Solde de l'année N en N+1 pour le 31 mars N+1, après déduction des acomptes versé en année N.

► Solde de l'année 2022 après déduction de l'acompte 2022

Population - 35%	1340
Population 2022 Normanville	1170
Population 2022 Saint-Germain des Angles	170
Enfants inscrits 2022/2023 - 65 %	133
Normanville	123
Saint-Germain des Angles	10

Fonctionnement CA 2022	166 350,88		
Investissement CA 2022	10 000,00		
	Normanville	Saint-Germain	Total
Répartition Fonctionnement			
65 % Enfants inscrits	99 998,14	8 129,93	108 128,07
35 % de la population	50 836,33	7 386,48	58 222,81
Total Fonctionnement	150 834,47	15 516,41	166 350,88
Répartition Investissement			
65 % Enfants inscrits	5 963,30	536,70	6 500,00
35 % de la population	3 022,61	477,39	3 500,00
Total Investissement	8 985,91	1 014,09	10 000,00
	159 820,38	16 530,50	176 350,88
Coût pour la commune de Saint-Germain des Angles pour 2022 :		16 530,50	
Acompte versé 2022		19 137,20	
Dont titre 2ème acompte du 6 février 2023			
Solde 2022		**-2 606,70**	

Solde 2022 Négatif – Pas de titre au 31 mars 2023

► Acompte de 50 % versé en 2023 sur la base de 2022 pour le 30 avril 2023

BP 2023	Base	50%
Cout 2022 Saint-Germain	16 530,50	
1er Acompte 50 % au 30 avril 23	8 265,25	
Trop versé 2022	-2 606,70	
Régul 2019-2020	-3 085,77	
Acompte au 30 avril 2023	**2 572,77**	

Un titre pour un montant de 2 572,77 €uros sera émis par la Commune de Normanville au 30 avril 2023

► 2ème Acompte de 50 % versé en 2023 pour le 31 octobre 2023

BP 2023	Base	50%
	16 530,50	
Acompte au 31 octobre 2023	**8 265,25**	

Un titre pour un montant de 8 265,25 €uros sera émis par la Commune de Normanville au 31 octobre 2023

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.015 – Vote du Budget primitif 2023
Sur le rapport de Monsieur VIVIER, Maire,

Vu ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT :
- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la commune de Normanville pour l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal :

► Adopte le Budget Primitif du budget principal de la Commune de Normanville pour l'exercice 2023 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 453 163 €	1 453 163 €
Investissement	637 301 €	637 301 €
Totaux	2 090 464 €	2 090 464 €

Le Conseil Municipal confirme selon la délibération du 16 juin 2022 :

► L'autorisation à l'ordonnateur d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
Dans ce cas, l'ordonnateur informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.016 – Pompe à chaleur ESCALE

► Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable au remplacement de la pompe à chaleur (PAC) hors service de l'ESCALE, 6 rue du Robichon,

L'investissement est validé et il est estimé à un montant prévisionnel de 51 978 €uros HT pour le budget 2023.

► Les membres du conseil municipal sollicitent une subvention auprès d'Evreux Portes de Normandie au titre de des Fonds de Concours,

► Selon la délibération DB2023.007 du 9 février 2023, EAD (Eure Aménagement Développement) assurera une assistance administrative pour le lancement de la consultation de travaux pour la dépose de la PAC existante de l'Escale et son remplacement.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.017 – Exposition peinture

A l'occasion de l'exposition de peinture organisée le 25 et 26 mars 2023 par le club Bien être et Amitié, le conseil municipal a décidé :

- De récompenser le lauréat par une carte cadeau Cultura de 100 €uros lors du vernissage,

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.018 – Encaissement chèque MMA – Sinistre du 10 octobre 2022

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque 0000323 de MMA EI de 471,60 € en règlement pour le sinistre du 10 octobre 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.019 – Projet Urbain Partenarial – Travaux d'aménagement d'un chemin communal en enrobé noir – Chemin de Normanville au Mesnil-Fuguet

L'EARL des HOULETTES, représentée par Messieurs Patrick & Alexandre LHERMEROULT 16 – 18, rue de la mairie 27110 Bérengeville-La-Campagne a déposé un Permis de Construire PC 027 439 22 F0004 et une Autorisation de Travaux AT 027 439 22 F0004 pour la construction d'une boucherie/charcuterie à la ferme sur une parcelle sise Chemin de Normanville au Mesnil-Fuguet – Carreaux Sud à Normanville (27930), cadastrée A196.

La réalisation de cette opération d'aménagement nécessite des travaux d'aménagement d'un chemin communal « Chemin de Normanville au Mesnil Fuguet » relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Normanville.

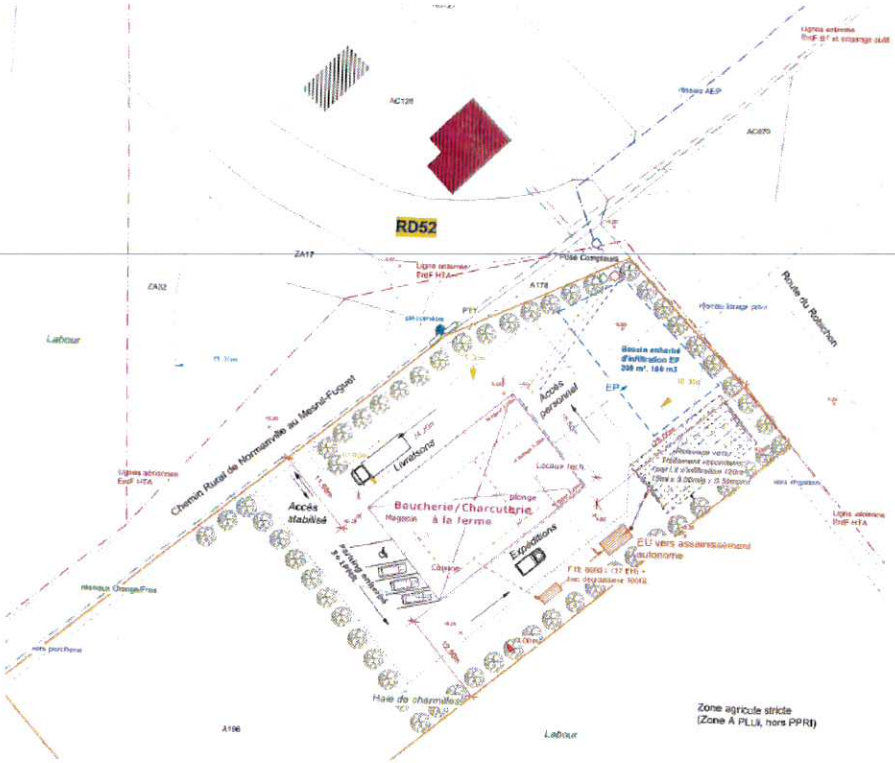

Afin de rendre l'opération réalisable, l'EARL des HOULETTE, représentée par Messieurs Patrick & Alexandre LHERMEROULT et la Commune de Normanville ont décidé de conclure ensemble une convention de projet urbain partenarial. Conformément à l'article L.332-11-3 du code de l'urbanisme, ce dispositif, établi entre la collectivité compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme Intercommunale » et une entreprise, permet de prévoir la prise en charge financière par cette dernière de tout ou partie du coût des équipements publics rendus nécessaires par l'opération privée.

La participation sera versée à la Commune de Normanville.

Cet outil implique que le maître d'ouvrage de l'équipement public rendu nécessaire par l'opération s'engage sur leur réalisation, et fixe un calendrier de réalisation, ainsi qu'un montant prévisionnel des travaux.

La Commune de Normanville s'engage sur la réalisation de :

- Travaux d'aménagement d'un chemin communal en enrobé noir pour un montant de 12 350,00 € HT soit 14 820,00 € TTC, à réaliser avant fin 2023 ;

En application de l'article L.332-11-3-II du code de l'urbanisme, , « Lorsque des équipements publics ayant vocation à faire l'objet d'une première convention de projet urbain partenarial desservent des terrains autres que ceux mentionnés dans le projet de ladite convention, par décision de leur organe délibérant, la commune ou l'établissement public compétent en matière de plan local d'urbanisme,[…], fixe les modalités de partage des coûts des équipements et délimite un périmètre à l'intérieur duquel les propriétaires fonciers, les aménageurs ou les constructeurs qui s'y livrent à des opérations d'aménagement ou de construction participent, dans le cadre de conventions, à la prise en charge de ces mêmes équipements publics, qu'ils soient encore à réaliser ou déjà réalisés, dès lors qu'ils répondent aux besoins des futurs habitants ou usagers de leurs opérations. Les conventions successivement établies peuvent viser des

programmes d'équipements publics différents lorsque les opérations de construction attendues dans chaque périmètre de convention ne nécessitent pas les mêmes besoins en équipements. »

Les membres du Conseil Municipal de Normanville :

► Acceptent les travaux d'aménagement d'un chemin communal en enrobé noir « chemin de Normanville au Mesnil-Fuguet »,

► Donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) et tout documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.020 – EAD – Assistance administrative pour consultations de travaux

- Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à la proposition du 2 mars 2023 d'Eure Aménagement Développement (E.A.D.) 639 rue de l'industrie – CS 40931 27009 EVREUX CEDEX pour l'assistance administrative concernant les consultations de travaux suivants :

  ► Travaux de création d'une sente piétonne (rue du Stade) :

  3 300,00 €uros HT soit 3 960,00 €uros TTC

  Cette mission comprend :

  - Etablissement des pièces techniques de la consultation,
  - Etablissement des pièces administratives de la consultation,
  - Consultation et rapport d'analyse,
  - Restitution et désignation,
  - Signature des marchés

Délibération adoptée à l'unanimité

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

► Installation de 2 panneaux « Préserver leur environnement c'est préserver notre avenir » aux extrémités des berges de Saint-Gaud

► L'EPN confirme l'arrêt du ramassage des déchets verts en porte à porte et par conséquence l'arrêt de la distribution des sacs de déchets verts,
Réouverture le 27 mars 2023 du point vert de Caër, le site (ancienne déchetterie) sera ouvert les lundis, mercredi, jeudis et samedi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 15.
Les horaires définitifs seront communiqués ultérieurement.
Par la suite, le site sera pourvu d'un accès automatique avec des bornes de lecture SPI

► CAUE27 – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'environnement de l'Eure
Projets de développement et d'attractivité communale notamment en améliorant le tissu des mobilités douces et en créant des boucles de promenades.

COMPTES RENDUS

Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE
Attractivité économique– Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air
Commission 2 : EAU
Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité
Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL
Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi –Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale
Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS
Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté
Commission 5 : FINANCES
Finances – Grand équipements

- EPN – Déchetterie Caër – Rencontre Maires/EPN le 23 février 23
- EPN - Commission finances 16 mars 2023,
- EPN - Compte rendu Bureau du 7 mars 2023,
- EPN - Convocation Attractivité économique 14 mars 2023,
- EPN - Convocation Equilibre Territorial du 9 mars 2023,
- Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs- Réunion le 23 février 2023.

COURRIER DU MAIRE

- Laurent ROUSSEL – Interrogation sur le radar Route de Louviers qui a été vandalisé plusieurs fois et ambiguïté sur les panneaux de limitation de vitesse. Les panneaux de vitesse ont été installés par les services de l'Etat en conformité des règles du code de la route.

- Préfecture - Réaménagement de l'échangeur de Caër Normanville sur la RN154 – Une étude est en cours pour la création de voies d'entrecroisements afin de fluidifier la circulation. Par ailleurs, une étude doit être menée pour régler des problèmes d'assainissement. A la fin de ses études, le dossier sera inscrit au prochain contrat plan Etat/Région 2023/2027. Toutefois, au regard des différentes contraintes, en particulier liées à l'assainissement, un démarrage des travaux ne semble pas envisageable avant 2024/2025 sous réserve des financements.

- Préfecture - Prescription sur l'implantation des ralentisseurs (hauteur, signalisation)
L'entreprise qui a installé le ralentisseur a précisé que les coussins Lyonnais, route de la vallée sont conformes à la réglementation ainsi que la signalisation.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

● Associations

- Un budget de 1 800 € est alloué pour le club Bien être et Amitié. 300 €uros de subvention accordée pour 2023 et 1 500 € pour la participation aux ateliers mis en place sur l'année 2023 (Taille d'arbustes, élaboration de macarons, visite de Giverny)
- Monsieur VIVIER annonce un coût de fonctionnement pour le football de 9 900 €uros sur l'année 2022 en sus de la subvention et précise que le ménage des vestiaires ne sera plus effectué par notre agent communal, sachant qu'antérieurement, les vestiaires étaient nettoyés par le club. Les locaux prêtés aux associations doivent être rendus propres après chaque utilisation.

● Repas des anciens 19 mars 2023 sur le thème de la magie – 81 participants

● Bien Être et Amitié - Ateliers 1er semestre 2023
3 Ateliers seront proposés aux habitants de Normanville avec une aide logistique et financière de la commune – Participation sur inscription auprès de l'association.
3 avril 2023 – Taille d'arbres fruitiers (Gratuit),
11 & 12 mai 2023 – Ateliers de fabrication de macarons (Gratuit),
21 juin 2023 – Visite guidée du musée de l'impressionnisme à Giverny (Participation de 7 €)
21 juin 2023 – Visite de la maison et jardin de Claude MONNET à Giverny (Participation de 5 €)

● Pose des 4 bancs béton – 2 sur les berges Saint-Gaud et 2 sur les terrains de football.